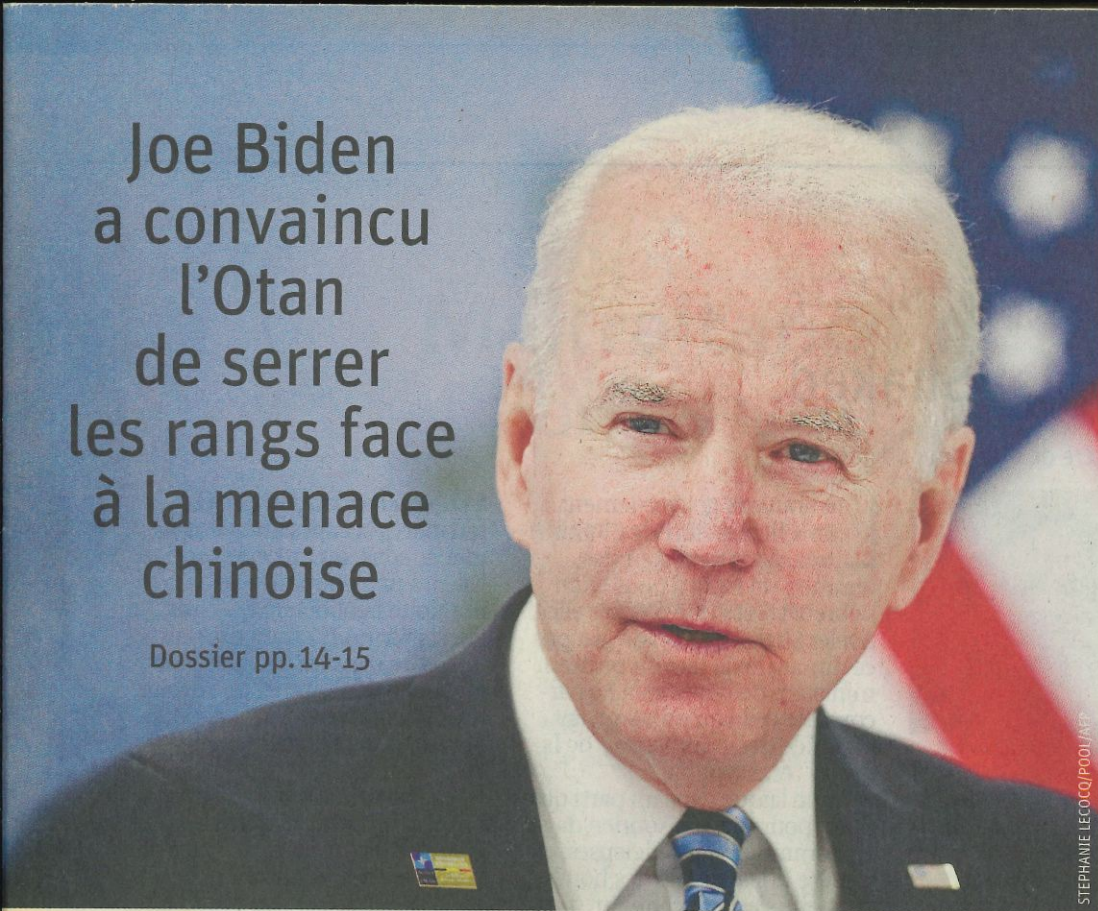


Joe Biden
a convaincu
l'Otan
de serrer
les rangs face
à la menace
chinoise

Dossier pp.14-15



STEPHANIE LECOCCO/POOL APP

Entre le PS
et le PTB,
c'est désormais
la guerre totale

Analyse p. 7



BELGA

La Libre BELGIQUE

BRUXELLES/BRABANT - MARDI 15 JUIN 2021 - www.lalibre.be

*"Il y aura beaucoup
moins de faillites
que les
50 000 prévues."*

Pierre Wunsch
Gouverneur de la BNB

Entretien pp.22-23 & Édito p.56



BERND UHLIG

Les festivals
de musique
classique
font leur grand
retour cet été

Dossier pp.40-41

HORTA
HOTEL DE VENTES - AUCTIONEERS

70/74 Avenue de Roodebeek - 1030 Bruxelles
Tél 02/741 60 60
info@horta.be - www.horta.be
Direction: Dominique de Villegas

PROCHAINE VENTE À HUIS CLOS

ART ET ANTIQUITÉ LES 21 ET 22 JUIN À 18H

EXPOSITION DU 15 AU 20 JUIN



Lot 121 - Paire de boucles d'oreilles
agrémentées d'émeraudes pour ± 6,70 cts.

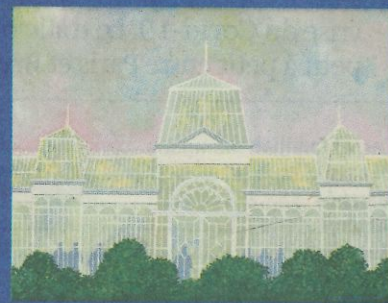
JOURNÉES D'ESTIMATIONS

VENDREDI 18, SAMEDI 19 ET
DIMANCHE 20 JUIN

DE TABLEAUX, SCULPTURES,
MOBILIER, etc.

DE 10H À 19H

EVALUATION A DOMICILE SUR RENDEZ-VOUS,
APRÈS L'ENVOI DE PHOTOS.



Lot 139 - Gaston Bogaert

Huile: "La grande verrière". Dim.: 33 x 41 cm.

Maltraitance des seniors : Faites-vous entendre !

Pressions psychologiques, violences physiques, spoliation financière, mise sous tutelle abusive, négligences, attitudes indélicates, infantilisation et brimades, les plaintes pour maltraitances des seniors sont récurrentes et les chiffres élevés interpellent. La Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a lieu chaque année le 15 juin pour nous rappeler que la problématique mérite toute notre attention..

La maltraitance des personnes âgées est un phénomène qui s'amplifie. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, « il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance et que cela cause du tort ou de la détresse à une personne âgée ». Entre 4 et 6 % des personnes âgées de plus de 65 ans connaissent une forme de maltraitance. Des enquêtes plus ciblées avancent même quelque 20 à 25 %. L'auteur désigné de la maltraitance soupçonnée ou avérée ? C'est d'abord un membre de la famille (pour près de 62 % des cas), devant un professionnel en institution (17,6 %) et l'entourage proche (8,7 %). S'agissant des cas familiaux, l'enfant (36 %) précède le conjoint/partenaire (12 %). Ces chiffres sont toutefois sans doute sous-estimés de par la difficulté pour l'ainé à dénoncer et sa crainte d'être délaissé.

UNE RELATION DE CONFIANCE GALVAUDÉE

Selon l'ASBL Respect Seniors, la malveillance n'est pas nécessaire pour parler de maltraitance. La maltraitance est définie comme suit dans l'arrêté du 29 septembre 2011 du gouvernement wallon portant codification de la législation en matière de santé et d'action sociale : « Tout acte ou omission commis par une personne ou un groupe de personnes qui, au sein d'une relation personnelle ou professionnelle avec un aîné, porte ou pourrait porter atteinte physiquement, moralement ou matériellement à cette personne. Elle se passe généralement dans le cadre d'une relation de confiance.

Cette maltraitance peut entraîner des traumatismes physiques graves et avoir des conséquences psychologiques à long terme. Et le phénomène risque de s'amplifier en raison du vieillissement rapide de la population. La majorité des personnes limite le concept de maltraitance à la maltraitance physique. Or, les statistiques de Respect Seniors mettent en lumière la fréquence et la prépondérance de la maltraitance psychologique, financière, civique ainsi que les négligences. Malgré l'absence de faits objectivables, ces actes n'en affectent pas moins l'individu. Ils sont associés à la baisse de la qualité de vie et à l'augmentation d'un risque de mortalité précoce lors d'une admission hospitalière ou dans un établissement de soins de longue durée.

DOMICILE ET INSTITUTIONS

Respect Seniors accompagne des situations de maltraitance aussi bien à domicile qu'en institution (maison de repos, hôpital, etc.). Dans presque trois quarts des situations, la maltraitance est commise à l'encontre des aînés vivant à domicile tandis que dans plus d'un quart de celles-ci, la maltraitance est commise envers des personnes vivant en institution. Il est à noter aussi que le lieu de résidence n'est pas un indicateur quant à l'« auteur désigné » de maltraitance. Ainsi, ce n'est pas parce que l'ainé réside en institution que la maltraitance est nécessairement commise par un professionnel. De même, ce n'est pas parce que l'ainé réside à domicile que la maltraitance est commise par un aidant proche.

FACTEURS DE RISQUES

Lorsqu'il y a maltraitance présumée, c'est le ressenti de la personne qui est central. Il existe plusieurs facteurs de risque contribuant à cette maltraitance : la dépendance physique ou psychologique de l'ainé, les troubles du comportement (démence), la dépendance quelconque (alcoolisme ou autre forme de toxicomanie), la précarité sociale et financière, la fragilité psychologique des aidants, un personnel soignant trop peu formé ou épuisé, l'érosion des liens intergénérationnels au sein de la famille et la peur d'être placé en institution et le chantage à l'isolement affectif.

La maltraitance des aînés, nous sommes tous concernés.

0800 30 330



RESPECT SENIORS
Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés



www.respectseniors.be

Une initiative de la
Wallonie

SOUVENT MAL DÉTECTÉE

De par l'image négative que peut parfois véhiculer la société en ce qui concerne l'avancée en âge, la maltraitance des personnes âgées demeure un sujet tabou. Elle est souvent mal repérée, voire tue lorsqu'elle est avérée. Selon l'OMS, seul un cas sur 24 serait signalé. Les causes de ce silence sont multifactorielles. Si les victimes ont la plupart du temps peur de parler pour ne pas briser le lien affectif, la famille ou le personnel soignant ratent parfois certains signaux d'alerte ou doutent de la stratégie à adopter. L'éducation et la sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées et l'écoute attentive de leurs besoins restent les meilleurs outils de détection. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'action de Respect Seniors.

Vous êtes concerné par une situation d'une personne âgée maltraitée ?
Vous pouvez appeler Respect Seniors, l'Agence Wallonne de Lutte contre la Maltraitance des Aînés, au numéro vert : 0800 30 330

RESPECT SENIORS
Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des aînés

 **0800 30 330**